

M. Scott: Si l'honorable représentant veut nous donner l'assurance que le sujet fera immédiatement l'objet du débat, je retirerai volontiers ma proposition.

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances) propose la troisième lecture du bill n° C-91, visant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu.

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): Je prends en ce moment la parole pour demander des renseignements. Le bill n° C-91 a, en plusieurs occasions, fait l'objet de débats en Chambre. On l'a modifié à plusieurs égards et nous sommes tout à fait disposés à en terminer aujourd'hui la troisième lecture. Toutefois, nous devrions avoir entre les mains le bill modifié, et réimprimé, mais les exemplaires n'en sont pas sur nos pupitres. Pourrais-je demander au ministre des Finances s'ils sont prêts?

L'hon. M. Gordon: Oui, ils sont prêts, monsieur l'Orateur.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): J'aimerais que le ministre nous assure encore une fois que le changement demandé par l'honorable député de Pontiac-Témiscamingue (M. Martineau) a été effectué. C'est la raison pour laquelle le bill avait été réservé hier soir.

L'hon. M. Gordon: Je suis heureux de fournir cette assurance. Au début de l'après-midi, je me suis renseigné pour vérifier si le bill avait été réimprimé conformément à la promesse d'hier soir. Je regrette qu'un exemplaire n'ait pas été envoyé à l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre. Je crois qu'un exemplaire a été envoyé à l'honorable député de Digby-Annapolis-Kings (M. Nowlan).

L'hon. M. Churchill: Qu'on m'en envoie un exemplaire ou non, n'importe. Les exemplaires devraient être distribués à tous les députés. Puis-je demander au ministre des Finances s'il nous donnera l'assurance, à ce stade, afin que les délibérations ne soient pas retardées, que le bill réimprimé est exact à tous points de vue et que les modifications requises ont été effectuées?

L'hon. M. Gordon: D'après ce que j'en sais et ce que j'en crois, monsieur l'Orateur!

(Texte)

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, avant que subisse sa troisième lecture ce bill qui modifie la loi de l'impôt, je reviens à un sujet qui nous touche particulièrement et dont nous voulons traiter lorsque l'occasion s'en présente. On nous demande d'adopter la loi de l'impôt sur le revenu qui nous est présentée par le ministre des Fi-

nances, mais là où nous sommes le plus conscients de certaines obligations qui nous sont imposées, c'est lorsqu'il s'agit de mettre en pratique les lois que nous votons au Parlement.

A maintes reprises, nous avons protesté contre l'application ou la manière dont on a appliqué certaines lois votées par le Parlement. Je voudrais simplement mentionner au ministre que la loi de l'impôt sur le revenu, que nous avons déjà votée et modifiée aujourd'hui, est appliquée d'une façon vexatoire dans la province de Québec, et spécialement en ce qui concerne les reçus de charité. En conséquence, tous les jours nous recevons des plaintes au sujet de l'attitude des inspecteurs du département de l'impôt sur le revenu du bureau de Québec en ce qui concerne l'application des lois que nous votons en matière d'impôt.

Alors, je voudrais profiter de la circonstance pour demander au ministre des Finances de voir non seulement à ce que nous votions des lois relatives à l'impôt, mais de voir également—et c'est sa responsabilité—à ce que les inspecteurs observent les lois qui sont votées à la demande du ministre des Finances.

On nous propose des lois, on nous les explique; encore faudrait-il que ceux qui voient à l'application de ces lois les appliquent telles qu'elles ont été adoptées et non pas seulement selon leur caprice et leur bon plaisir, en vexant les contribuables et en les traitant presque de voleurs, mais voient plutôt à ce que les contribuables reçoivent satisfaction selon les dispositions de la loi, puisque les contribuables non seulement doivent payer pour faire vivre le gouvernement, mais encore à l'heure actuelle doivent endurer ce que les inspecteurs leur font subir, et ce, surtout dans le bureau de Québec.

Je demande au ministre des Finances, avant de procéder à la troisième lecture, de nous assurer personnellement, soit par une enquête ou autrement, que les lois que nous votons sous son égide, les lois du ministre des Finances concernant l'impôt et les taxes, seront observées rigoureusement à la satisfaction des contribuables.

(Traduction)

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à adopter ladite motion?

Des voix: Sur division.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

LA LOI SUR LES BANQUES—LOI SUR LES BANQUES D'ÉPARGNES DE QUÉBEC

PROLONGATION D'UNE ANNÉE

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Lamoureux, reprend l'examen,

[L'hon. M. Pickersgill.]